

Jeudi 16 mai 2024 - Catégorie: **Professionnels de la santé** - Ecrit par **Monika Joss**

Investir dans l'humain avec la médecine du travail

Dre Corine Kamga Magne

La médecine du travail est son terrain de prédilection depuis des décennies.

Résolument motivée et inspirée, la Dre Corine Kamga Magne, médecin-chef de la Médecine du personnel et du travail à l'hôpital fribourgeois (HFR) depuis cent jours, nous parle de son parcours professionnel et des priorités qu'elle souhaite définir à l'avenir.

« Mon travail a une influence concrète sur la santé et le bien-être d'autrui », déclare la Dre Corine Kamga Magne. Depuis la mi-janvier, elle est médecin-chef de Service de la médecine du personnel et du travail de l'HFR. Avec ce virage professionnel, elle s'aventure en terre inconnue. Elle a quitté la métropole bruxelloise pour venir s'installer à Fribourg pour des raisons familiales. Et, si auparavant elle travaillait pour plusieurs entreprises, elle n'a désormais plus qu'un seul et unique employeur : l'HFR. Ces deux changements lui offrent justement les défis qu'elle recherchait.

En Belgique, cette spécialiste chevronnée a exercé comme médecin du travail sur mandat. Une journée typique pouvait commencer par une consultation avec un-e diplomate le matin, puis avec un-e artisan-e l'après-midi. En sa qualité de médecin du travail, elle a côtoyé aussi bien les services de police et les sapeurs-pompiers que des représentant-e-s du service public ou du secteur privé. Elle trouve particulièrement fascinant que la perception des risques varie radicalement d'un lieu de travail à l'autre. Néanmoins, elle connaît aussi très bien le paysage hospitalier, ayant entre autres exercé au CHU Saint-Pierre à Bruxelles, un

centre de référence belge pour les maladies hautement contagieuses et émergentes.

La législation belge est stricte dans le domaine de la médecine du travail. Les employé-e-s doivent notamment passer un examen médical auprès du service de médecine du personnel tous les deux ans. Au début, la Dre Corine Kamga Magne a été surprise de la pratique en Suisse, où il existe peu de dispositions en matière de médecine du travail. Toutefois, elle a très vite reconnu les avantages d'un nombre plus restreint de réglementations. La porte du Service de médecine du personnel et du travail étant toujours ouverte à toutes et tous, on évite les consultations qui risqueraient de tomber dans la routine et on dispose d'une plus grande marge de manœuvre pour répondre aux attentes de chaque organisation. En sa qualité de médecin, elle peut ainsi se concentrer sur les réels besoins.

Mais les défis ne manquent cependant pas à l'HFR. Le travail de nuit peut affecter la santé et il n'y a pas de raison d'en subir les conséquences négatives, car il existe des possibilités de réduire ces contraintes. Il en va de même pour les problèmes de peau dont beaucoup de soignant-e-s souffrent. Ici aussi, changer ses habitudes peut être très efficace.

Quand on lui demande quelles priorités elle entend fixer à l'HFR, la Dre Corine Kamga Magne aborde le sujet de la prévention. L'HFR est déjà en très bonne position en ce qui concerne la lutte contre les maladies infectieuses, mais il serait possible d'en faire encore un peu plus en matière de troubles musculo-squelettiques qui entraînent toujours plus d'arrêts maladie. En ce qui concerne les risques psychosociaux comme le stress, la prévention s'avère encore plus prioritaire. « Il est important d'en parler. Souvent, c'est suffisant. Et dans le cas contraire, nous pouvons rediriger les personnes que nous recevons en consultation vers des services spécialisés », explique la Dre Corine Kamga Magne.

La réinsertion est le pendant de la prévention. Nous le savons bien, cela peut arriver à n'importe qui : un accident, une maladie chronique et nous voilà « éjectés » de notre quotidien. Face à de tels coups du destin, la médecine du travail devrait entrer en jeu le plus tôt possible, car plus une personne reste longtemps sans travailler, plus le retour sera difficile. L'employeur joue ici un rôle décisif. Les collaboratrices et les collaborateurs doivent se sentir compris et obtenir les aides nécessaires pour retourner au travail. « La réinsertion est un défi de taille, mais lorsqu'elle se passe bien, c'est une immense satisfaction, déclare la Dre Corine Kamga Magne. Nous investissons dans l'humain. »